

Conseil intercommunal

DU SIGE

Procès-verbal n° 02 / Législature 2011-2016

Séance du jeudi 27 octobre 2011 à 18 h 00

Salle du Conseil communal – Maison Hugonin – La Tour-de-Peilz

Président : M. Christian Bécherraz
Secrétaire : Mme Anne-Claude Pelet
Présent(e)s : 34 conseillères et conseillers
25 suppléantes et suppléants

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal N° 01/11 du 25 août 2011
4. Assermentation de conseillers et conseillers suppléants
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
 - 6.1 Communication relative à la situation financière du préavis 04/08 destiné au financement du remplacement partiel du collecteur SIGE 3008, à la route de fenil, entre le pont de l'autoroute et le Manoir de Ban, Commune de Corsier ;
 - 6.2 Communication relative à l'organisation du Comité de direction pour la législature 2011-2016;
7. Correspondance
8. Motions, postulats et interpellations déposés
 - 8.1. Interpellation de M. Franco Meichtry
9. Dépôt :
 - 9.1. du préavis No 02/11 relatif à une demande d'autorisation d'emprunter durant la législature 2011-2016 (Présidence : commission des finances);
 - 9.2. du préavis No 03/11 relatif aux autorisations générales pour la législature 2011-2016 (Présidence : commission des finances);
 - 9.3. du préavis No 04/11 rémunération des autorités du SIGE durant la législature 2011 - 2016 (Présidence : commission des finances);
 - 9.4. du préavis 06/11 relatif au budget 2012 du SIGE (Présidence : commission des finances).
10. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 18 h 05. Il salue les membres présents, la presse et le public.

1. Appel

L'appel démontre que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal No 02/11 du 25 août 2011

M. Alain Gonthier : est-ce nécessaire d'imprimer deux fois dans le PV l'interpellation puis de la répéter séparément ?

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2011 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Assermentation de conseillers et conseillers suppléants

Les conseillers Marcel Riedo et Dominique Liaudat sont assermentés par le président.

La conseillère suppléante Fabienne Kern est assermentée par le président.

5. Communications du Bureau

Les conseillers recevront le nouveau règlement et les statuts du SIGE lors du prochain envoi.

6. Communications du Comité de direction

6.1 Communication relative à la situation financière du préavis 04/08 destiné au financement du remplacement partiel du collecteur SIGE 3008, à la route de fenil, entre le pont de l'autoroute et le Manoir de Ban, Commune de Corsier ;

M. Lionel Winkler : sur le préavis 04/08, il pense que nous allons avoir les informations détaillées sur ce dépassement dans le préavis d'apurement, mais il a malgré tout, suite à cette communication, une question de principe quant au financement de ce dépassement.

Comme il comprend la communication, le chantier du SIGE a subi des arrêts dus à des transports pour le chantier SERONO, malgré une planification précise.

Dès lors, pourquoi est-ce à la collectivité publique de supporter les conséquences financières d'arrêts de travaux, dus à un chantier privé ?

Il laisse le soin au Comité de Direction d'apporter les éléments de réponse soit aujourd'hui soit, dans le préavis d'apurement à venir.

M. Philippe Goletta : il ne s'agit pas uniquement du chantier Merck Serono. Il y a eu un recours et ce chantier a démarré avec retard. La commune de Corsier avait entrepris la réfection du pont de Fenil. L'accès se fait par deux endroits, le pont et la route, sur laquelle il y avait les travaux. Le pont devait être fermé au début mars, il était impossible de faire autrement. Le retard de ces marchés publics a retardé le chantier du SIGE. Cela a été remblayé dans de très mauvaises conditions (neige) et maintenant il va falloir remettre tout ça en ordre, découvrir le noir, enrober, faire des essais dessous. Ces travaux pourraient coûter CHF 600'000.00 et ne peuvent pas être imputés à un chantier privé. C'est une question d'accès à la zone industrielle.

6.2 Communication relative à l'organisation du Comité de direction pour la législature 2011-2016.

7. Correspondance

Pas de correspondance, à part l'excuse de M. Adrien Rime, qui devait se faire assermenter ce soir, et qui est à l'armée.

8. Motions, interpellations et postulats déposés

8.1. Interpellation de M. Franco Meichtry

M. Franco Meichtry : a pris connaissance des réponses apportées à son interpellation. A sa question, notre abattoir est-il soumis au règlement des importations, en Suisse, vous avez fourni l'autorisation y relative. A sa question, quelle est la quantité annuelle de porc réellement importée, vous mentionnez les 1000 porcs de zone. Vous ne mentionnez à nulle part les porcs faisant partie du contingent tarifaire, autorisation donnée à nos clients des abattoirs par l'Office de l'agriculture suisse. Cette interpellation n'a pas pour but de contrôler les modes d'importation, mais de quantifier ces importations traitées par notre abattoir de Clarens afin de comprendre pourquoi notre marché intérieur est au plus bas. Il soulèvera ce problème dans le cadre de la commission de gestion.

9. Dépôt :

9.1. du préavis No 02/11 relatif à une demande d'autorisation d'emprunter durant la législature 2011-2016 (Présidence : commission des finances);

9.2. du préavis No 03/11 relatif aux autorisations générales pour la législature 2011-2016 (Présidence : commission des finances);

9.3. du préavis No 04/11 rémunération des autorités du SIGE durant la législature 2011 - 2016 (Présidence : commission des finances);

M. Lionel Winkler : nouveau au sein de votre conseil, il n'a peut-être pas encore toutes les subtilités d'organisation, ni l'entier de l'historique de la gestion des autorités du SIGE.

Et s'il a un très grand respect des institutions de milices, il est quelque peu surpris des vacations du Comité de Direction pour les séances de travail.

Comment est justifiée cette augmentation de Fr. 80.- à Fr. 300.- pour des séances de travail qui peuvent durer 3 ou 4 heures, il vous l'accorde, mais qui peuvent également durer une demi-heure ?

Merci au Comité de Direction ou à la commission des finances de bien vouloir apporter un ou des éclaircissements sur ce point.

M. Marcel Martin : la commission planchera sur ce préavis et fera une proposition de décision pour le Conseil. Il précise que le lieu de la commission est à Corseaux, au siège provisoire du SIGE, rue Carlo-Hemmerling 1.

M. Aurèle Vuadens : signale qu'il manque chaque fois la page 4 dans les préavis.

9.4 du préavis 06/11 relatif au budget 2012 du SIGE (Présidence : commission des finances).

M. Bernard Schär : demande au Comité de direction de faire parvenir aux conseillers le plan des investissements sur 10 ans, mentionné au point 5 et non annexé au préavis.

10. Divers et propositions individuelles

Le Président demande de renvoyer les formulaires d'inscription avec les adresses, numéros de compte et envoi par mail au plus vite.

M. Gérald Helbling : un article dans la presse l'a rendu attentif à la décharge de Saviez 3. Confédération, canton et communes devront passer à la caisse à hauteur de 3,5 millions pour accélérer la dégradation des déchets de la décharge Saviez 3. Considérant les tenants et les aboutissants de ce projet d'envergure, il est attendu que les jus issus des déchets seront traités par la STEP de Roche durant une période de 5 à 6 ans ! Dans ce contexte, il souhaite recevoir de la part du Comité directeur un complément d'informations quant aux investissements rendus nécessaires par ce traitement. Il souhaiterait également savoir si des provisions pour de nouvelles infrastructures nécessaires à ces effets figurent déjà au budget ?

M. Marcel Martin : c'est plutôt le SIGE qui facture aux communes concernées par Saviez 3. Le coût est des plus bas. Ce sont les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux qui doivent dépolluer cette décharge. Il y a plusieurs phases prévues. Le SIGE n'est pas concerné.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 18 h 20.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Le Président :

La Secrétaire :

Christian BECHERRAZ

Anne-Claude PELET